



À l'occupant
(Adresse)

Objet : Informations importantes concernant votre facture d'eau

Chers résidents,

La Ville de Hampstead facture le montant réel de votre consommation d'eau annuelle et donc, demande à tous les résidents de fournir leurs relevés de compteurs d'eau. Si un relevé estimé est nécessaire en raison de l'absence d'un relevé réel, des frais non remboursables seront facturés conformément au Règlement 1010.

Pour éviter ces frais, veuillez utiliser les options suivantes pour soumettre vos relevés de compteurs entre août et la fin septembre. Assurez-vous d'avoir votre adresse, nom, numéro de téléphone, numéro de série du compteur, date et relevé avant de nous contacter.

Portail citoyen (fortement recommandé) : Du 1er août au 30 septembre, vous pouvez facilement enregistrer votre relevé de compteur en ligne sur le site web de la Ville : www.hampstead.qc.ca. L'utilisation du Portail citoyen (@myHampstead) est la méthode la plus pratique et la plus recommandée.

Téléphone/Courriel : À partir du 1er août, notre entrepreneur, Les Compteurs d'eau du Québec, sera disponible pour prendre vos relevés de compteurs. La méthode préférée est d'envoyer les informations nécessaires par courriel à : lecture@CDEDQ.com y compris une photo du relevé du compteur et du numéro de série. Un accusé de réception automatique sera envoyé, vous serez contacté seulement s'il y a un manque d'information. Vous pouvez également les contacter au 450-376-6677 poste (5). N'utilisez cette option que si vous ne pouvez pas accéder au portail citoyen.

Visites en personne : **À partir du 23 septembre**, si un relevé n'a pas été reçu, l'entrepreneur commencera à visiter les propriétés. Il laissera une carte de visite si la première visite est infructueuse. Les visites de retour se feront uniquement sur rendez-vous, si vous êtes dans l'impossibilité de leur transmettre votre lecture.

Pour assurer un processus fluide et éviter des frais supplémentaires, nous vous recommandons vivement d'utiliser le Portail citoyen pour soumettre vos relevés de compteurs.

Sachez qu'il incombe aux locataires d'avertir les propriétaires de cette démarche. Par ailleurs, si une antenne a été récemment installée sur votre compteur d'eau, veuillez ne pas tenir compte de cette lettre.

Merci de votre coopération.

Le département des finances de la Ville de Hampstead
taxation@hampstead.qc.ca
Tel: 514-369-8200



Hampstead, July 22, 2024

To the occupant
(Address)

Object: Important Information Regarding Your Water Tax Bill

Dear Resident,

The Town of Hampstead charges the actual amount of your annual water consumption and therefore requires all residents to provide their water meter readings. If an estimated reading is necessary due to the absence of a real reading, a non-refundable fee will be charged in compliance with By-Law 1010.

To avoid this fee, please use the following options to submit your meter readings between August and the end of September. Ensure you have your address, name, phone number, meter serial number, date, and reading ready before contacting us.

Citizen Portal (Highly Recommended): From August 1st to September 30th, you can easily register your meter reading online through the Town's website: www.hampstead.qc.ca. Using the Citizen Portal (@myHampstead) is the most convenient and preferred method.

Phone/Email: Starting August 1st, our contractor, Les Compteurs d'eau du Québec, will be available to take your meter readings. The method is to email the necessary information to: lecture@CDEDQ.com including a picture of the meter reading and serial number. An automatic acknowledgment of receipt will be sent, you will only be contacted if there is a lack of information. Alternatively, you can call them at 450-376-6677 ext. (5). Use this option only if you cannot access the citizen portal.

In-Person Visits: **From September 23rd**, if a reading has not been received, the contractor will begin visiting properties. They will leave a calling card if the first visit is unsuccessful. Return visits will be by appointment only, if you are unable to send them your reading.

To ensure a smooth process and avoid extra fees, we highly recommend using the Citizen Portal for submitting your meter readings.

Please be advised that it is the tenant's responsibility to notify the landlord of this procedure. Also, if an antenna has recently been installed on your water meter, please disregard this letter.

Thank you for your cooperation.

Town of Hampstead Finance Department
taxation@hampstead.qc.ca
Tel: 514-369-8200